Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent

Aller de l'avant ENSEMBLE

RAPPORT ANNUEL 2009

Saint-Cyprien

Aller de l'avant, ENSEMBLE

Cette crise forestière se révèle une véritable épreuve d'endurance pour les 9 500 propriétaires de lots boisés du Bas-Saint-Laurent. Heureusement, ils ont la force du nombre et une passion de la forêt les anime toujours. Réunis au sein de leur syndicat, ils doivent relever plusieurs défis malgré les difficultés dont celui de poursuivre la mise en valeur de leurs boisés, de maintenir et développer leur accès aux marchés ainsi que celui, et non le moindre, de préparer la relève de demain.

Grâce à la solidarité qu'ils peuvent démontrer, les propriétaires forestiers possèdent un important levier régional pour progresser résolument et ne pas se laisser arrêter par les obstacles. Ils ont le pouvoir d'*aller de l'avant ENSEMBLE.*

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Crédits photos : Jean Albert, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Message du président

Aller de l'avant ENSEMBLE

Voilà ce qu'il faut faire quand il faut progresser et ne pas se laisser arrêter par les embûches. Aller de l'avant, ça veut dire aussi aller tous dans le même sens. Voilà ce que je souhaite que nous fassions en 2010. C'est important parce que le secteur forestier est en train de changer et nous devons y faire face ensemble. Au Bas-Saint-Laurent, nous avons en effet plusieurs défis à relever, qu'il s'agisse du maintien de nos parts de marché et du développement de nouveaux débouchés. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons y arriver. Et c'est possible. J'en ai pour preuve la détermination des propriétaires forestiers et leur implication dans la mise en valeur de leurs boisés malgré la crise forestière et les difficultés économiques qu'elle engendre.

Au cours de la dernière année, le Syndicat était de toutes les tribunes pour parler en votre nom que ce soit à l'Agence régionale de mise en valeur, à la Commission sur les ressources naturelles et le territoire, lors des consultations publiques sur la refonte du régime forestier du Québec ou auprès des usines régionales de pâtes, papiers et panneaux. Ce qui illustre, encore une fois, l'importance d'une organisation comme le Syndicat qui défend les producteurs et qui supporte leur développement. Je tiens par ailleurs à remercier les membres du conseil d'administration et les employés de leur collaboration dans les nombreux dossiers que nous avons à mener dans l'intérêt de l'ensemble des producteurs.

Malgré les difficultés du secteur forestier, nos livraisons sont demeurées relativement stables aux usines de pâtes, papiers et panneaux du territoire traduisant les efforts du Syndicat et la collaboration des producteurs dans la réalisation de nos contrats. Par ailleurs, depuis quelques mois, le Syndicat et la Fédération de l'UPA explorent le nouveau créneau que représente la production de bioénergie à partir de la biomasse agricole et forestière (biocarburant, granule, biohuile, etc.). L'objectif que nous visons est d'intéresser le plus d'intervenants possibles et de contribuer au développement d'une filière régionale s'approvisionnant en forêt privée. Devant le changement en profondeur de l'industrie de la transformation du bois, il est important d'explorer les possibilités en ce domaine afin d'augmenter les parts de marché des producteurs.

Au cours de la dernière année, afin de rester près de la base, nous avons mis en place de nouveaux moyens de communication avec les producteurs, tant au niveau de la table de concertation sur la mise en marché du bois à pâte ou la tribune des producteurs à travers laquelle vous pouvez partager des solutions ou suggestions constructives à la table du conseil d'administration.

Qu'il s'agisse de la mise en valeur, de la mise en marché, de notre place dans le nouveau régime forestier ou de la relève forestière, tous ces aspects revêtent un caractère fondamental à notre avenir et à la viabilité de nos entreprises forestières. Grâce à la solidarité dont nous pouvons faire preuve, nous disposons avec le Syndicat d'un important levier régional pour nous mobiliser.

Nous avons tous les moyens à notre disposition pour travailler collectivement à un meilleur avenir pour les productrices et producteurs forestiers. Nous avons le pouvoir d'aller de l'avant ensemble. Oui j'y crois !

Daniel Boucher, président

Un groupe, une force

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent regroupe quelque 9 500 propriétaires de lots boisés afin de promouvoir et défendre leurs intérêts sociaux et économiques auprès des instances publiques et politiques. Il y parvient notamment en effectuant la mise en marché collective des bois destinés aux usines de pâtes, papiers et panneaux de particules ainsi que l'If du Canada à des fins de transformation et la biomasse forestière à des fins de production d'énergie.

Les membres du

Conseil d'administration

Daniel Boucher, président*
Biencourt, secteur 7

Richard d'Auteuil, vice-président*
Saint-Léandre, secteur 2

Hilaire Tremblay
L'Ascension-de-Patapédia, secteur 1

Élise Turcotte
Saint-Damase, secteur 1

Rodrigue Roy *
Sainte-Jeanne-d'Arc, secteur 3

Raymond Deschamps
Rimouski, secteur 4

Laval Mailloux
Esprit-Saint, secteur 4

Jean-Louis Gagnon *
Trois-Pistoles, secteur 5

Réal Morin
Saint-Arsène, secteur 6

Langis Larochelle
Pohénégamook, secteur 7

** Membre du conseil exécutif*

Le personnel

Jean Tremblay,directeur général

***Gisèle Marquis**, ing. f., directrice adjointe et directrice de la division foresterie et gestion financière

****Yves Bell**, ing. f., division foresterie et gestion financière

Martine Lepage, secrétaire-adjointe administrative

Nancy Proulx, coordonnatrice à l'information

Robin Lavoie, coordonnateur à la mise en marché

Denis Vignola, responsable de la mise à jour et de l'enregistrement des dossiers des producteurs, traitement des contingents.

François Ouellet, coordonnateur- terrain

Gaston Fiola, coordonnateur-terrain

Jean-Pierre Bellavance, technicien en administration

Line Heppell, opératrice à l'informatique

*****Jean-Louis Gonthier**, assistant opérateur à l'informatique

Louise Therriault, responsable de l'analyse des dossiers au statut de producteur forestier; assure le traitement des paiements aux producteurs et transporteurs

** départ à la retraite le 31 décembre 2009*
*** En formation dans le cadre d'un programme de soutien d'Emploi-Québec en vue du départ à la retraite de Mme Gisèle Marquis.*
**** En formation dans le cadre d'un programme de soutien d'Emploi-Québec .*

Etat des résultats

Entre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires a diminué de 22,4 % pour se situer à 6,13 millions $. Les difficultés des usines de pâtes de feuillus, de résineux et de papiers journaux ont affecté à la baisse l'achat de bois. De plus, une diminution de plus de 20 % des volumes livrés aux usines de sciage a généré moins de revenus pour le Syndicat.

Tenant compte du contexte difficile, le conseil d'administration a pris les mesures appropriées afin de diminuer pour une quatrième année consécutive les frais administratifs. Cet effort s'est traduit l'an dernier par une baisse de 6,35 %. De 2005 à 2009, ces frais ont baissé de 20,37 % pour une somme de plus de 202 000 $. Il faut aussi considérer que les variations moins importantes en 2009 du coût du carburant ainsi que la compensation financière du ministère des Resssources naturelles et de la Faune pour défrayer les coûts excédentaires du bureau d'enregistrement affecté à la reconnaissance des producteurs forestiers, sont aussi des éléments qui ont contribué à générer un léger surplus de 27 965 $.

Tableau 1 :
BOIS À PÂTE **PRIX FINAL AU CHEMIN DU PRODUCTEUR 2009**

ESSENCES	FAÇONNAGE	UNITÉ DE MESURE	PRIX MOYEN (AVANT TRANSPORT ET AUTRES CONTRIBUTIONS)	PRIX FINAL 2009
Résineux	Rondins (1,22 mètre)	MCA	**30,41 $**	19,56 $
Résineux	Rondins (1,22 mètre)	TMH	**49,00 $**	26,00 $
Résineux (F.F. Soucy)	Rondins (2,44 mètres)	MCA	**38,78 $**	27,70 $
Résineux	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**42,75 $**	26,00 $
Pin & Mélèze	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**40,50 $**	26,00 $
Feuillus mous	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**40,49 $**	27,41 $
Feuillus durs	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**48,00 $**	33,89 $
Feuillus mélangés	Arbres en longueur	TMA	**62,35 $**	54,32 $

Note : Le fonds de roulement n'est pas inclus dans les prix (Résineux: 0,62 $ / MCA, feuillus: 0,91 $ / TMH et 1,51 $ / TMA)

Prix des bois à pâtes, papiers et panneaux
Le **tableau 1** présente le prix final aux producteurs pour chaque essence ou groupe d'essences en fonction du façonnage et de l'unité de mesure. Pour l'année 2009, les prix ont été les mêmes qu'en 2008. Cependant, il y a une catégorie de prix qui s'est ajoutée. Il s'agit du bois résineux d'une longueur de 1,22 mètre, payé à la TMH et destiné à l'usine de Papiers Fraser à Edmundston. D'ailleurs, cette entreprise a demandé aux tribunaux durant l'année de lui accorder la protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* considérant ses difficultés financières. Le but de cette démarche : proposer un plan de restructuration.

Mise en marché

Globalement, la quantité de bois vendue à l'ensemble des usines de transformation en provenance des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent n'a pas augmenté puisqu'elle est passée de 520 593 mètres cubes solides (MCS) en 2008 à 423 813 MCS en 2009, une baisse de 18,6 %. Rappelons qu'en 2005, la quantité se situait à 1 083 096 MCS pour une valeur de 66,78 millions $. En 2009, les ventes totales des producteurs ont été de 19,88 millions $.

Le marché des pâtes, papiers, panneaux

Le **tableau 2** présente les quantités livrées aux usines en 2009. Le Syndicat a donc vendu 40 194 tonnes métriques humides (TMH) de tremble et peupliers, 66 710 TMH de feuillus durs et 101 tonnes métriques anhydres (TMA) d'arbres en longueur. Pour les résineux, 21 577 mètres cubes apparents (MCA), 4 348 TMH de sapin et épinettes ainsi que 1 410 TMH d'autres résineux furent livrés aux acheteurs. En comparaison, il y a eu moins de ventes de bois en 2009 par rapport à 2008.

Tableau 2 :
QUANTITÉS LIVRÉES AUX USINES EN 2009

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉS LIVRÉES EN 2009					LIVRÉES 2008
			RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	TOTAL	
NORAMPAC-CABANO INC. Division de Cascades Canada inc.	*RONDINS* *Tremble, peupliers* *Bouleau blanc, jaune* *Autres feuillus durs* *Hêtres*	TMH			29 239	 22 618 21 347 7 938	81 142	74 647
SMURFIT-STONE CANADA INC.	*RONDINS* *Tremble, peuplier* *Tous les feuillus durs*	TMH			–	–	–	6 723
SMURFIT-STONE CANADA INC.	*COPEAUX* *(Arbres en longueur)*	TMA			101	–	101	2 118
LES ENTREPRISES TEMBEC INC. AMQUI MATANE	*RONDINS* *Tremble pur*	TMH			 4 070 1 272		5 342	14 353
UNIBOARD CANADA INC.	*RONDINS* *Autres* *Érables, bouleau*	TMH		1 410	856 –	 14 807	17 073	15 478
COPEAUX VALLÉE (AMQUI)	*RONDINS* *Tremble pur* *Sapin, épinette 8pi*	TMH	 1 692		4 114		5 806	UPM 1 005 Bouleau
F.F. SOUCY INC.	*RONDINS* *Par train* *Par camion* *Sapin, épinette*	MCA	– 20 317				20 317	37 704
FRASER PAPERS INC.	*RONDINS* *Sapin, épinette 4 pi* *Sapin, épinette 8 pi* *Sapin, épinette 4 pi* *Sapin, épinette 8 pi* *Tremble pur 4 pi* *Tremble pur 8 pi*	 MCA MCA TMH TMH MCA TMH	 1 168 92 2 129 375		 – 643		 1 168 92 2 129 375 – 643	 9 579 493 – 111 54 33
FRASER PAPERS INC. (AMQUI)	*RONDINS* *Sapin, épinettes*	TMH	152				152	2 768
TOTAL TOTAL TOTAL		MCA TMH TMA	21 577 4 348 –	– 1 410 –	– 40 194 101	– 66 710 –	21 577 112 662 101	47 830 115 118 2 118

Le marché du sciage et du déroulage

Une situation difficile dans le domaine de la construction résidentielle et un système bancaire et financier en crise aux États-Unis combinés à une récession économique mondiale sont tous des éléments qui ont affecté les usines de sciage dans l'ensemble des régions du Québec. Dans le territoire du Syndicat, en 2009, la quantité totale achetée a été de 522 852 MCA comparativement à 658 901 MCA l'année précédente. De plus, pour la même période, la valeur des livraisons est passée de 17, 86 M$ à 13,74 M$, soit une baisse de 23,06 %. En 2005, 1 593 818 MCA furent transigés aux scieries pour une somme totale de 58, 62 M$.

Tableau 3 : Bois de sciage

VOLUMES TRANSIGÉS ET PRIX MOYENS À L'USINE MCA

Groupes d'essences	2009		2008		2007		2006		2005	
	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)
Résineux	318 391	26,80 $	289 708	29,10 $	485 585	32,94 $	741 920	38,37 $	853 646	43,95 $
Feuillus mous	132 050	23,32 $	259 995	24,69 $	310 966	23,74 $	390 175	24,06 $	536 783	26,33 $
Feuillus durs	55 613	28,72 $	88 203	26,62 $	114 422	27,48 $	98 695	30,74 $	104 134	29,62 $
Autres résineux	16 798	32,03 $	20 995	31,63 $	28 758	32,11 $	56 708	33,81 $	99 255	39,19 $
TOTAL	**522 852**	**26,30 $**	**658 901**	**27,11 $**	**939 731**	**29,21 $**	**1 287 498**	**33,25 $**	**1 593 818**	**36,78 $**

VOLUMES TRANSIGÉS ET PRIX MOYENS À L'USINE MCS

Groupes d'essences	2009		2008		2007		2006		2005	
	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)
Résineux	192 620	44,31 $	175 443	48,06 $	294 544	54,30 $	449 091	63,38 $	516 456	72,64 $
Feuillus mous	73 948	41,64 $	145 832	44,02 $	175 239	42,13 $	218 673	42,93 $	300 598	47,02 $
Feuillus durs	29 411	54,30 $	46 809	50,15 $	61 564	51,07 $	52 673	57,59 $	54 150	56,96 $
Autres résineux	9 694	55,52 $	12 081	54,98 $	16 614	55,58 $	32 738	58,57 $	54 590	71,25 $
TOTAL	**305 673**	**44,98 $**	**380 165**	**46,99 $**	**547 961**	**50,08 $**	**753 175**	**56,83 $**	**925 794**	**63,32 $**

Sapin et épinettes

Pour ce groupe d'essences, l'année 2009 a été meilleure que l'année précédente puisque les livraisons sont passées de 289 708 MCA en 2008 à 318 391 MCA, une augmentation de 9,8 %. Une première hausse depuis 2005. Cependant, les prix n'ont pas suivi la même tendance car le prix moyen usine a diminué de 29,10 $/MCA (210,97 $/corde) à 26,80 $/MCA (194,30 $/corde), soit une baisse de 2,30 $/MCA (16,67 $/corde).

Feuillus mous

Ce groupe d'essences est également lié à la situation de l'économie, et ce, particulièrement celle de notre voisin du sud puisque les peupliers servent surtout à produire des composantes de palette pour la manutention des marchandises. Les livraisons ont diminué de près de la moitié en 2009 par rapport à 2008, pour se situer 132 050 MCA. En ce qui concerne le prix moyen, il a baissé de 5,54 %, passant de 24,69 $/MCA (179 $/corde) à 23,32 $/MCA (169 $/corde).

Feuillus durs

Un volume de 55 613 MCA fut livré aux usines en 2009 alors qu'il était de 88 203 MCA l'année précédente, une diminution de 36,95 %. Cependant, le prix moyen a augmenté de 7,89 % entre ces deux années.

Autres résineux

Le prix moyen a légèrement augmenté de 2008 à 2009. Par ailleurs, le marché s'est restreint davantage passant de 20 995 MCA à 16 798 MCA. Il était beaucoup plus important en 2005 puisque que 99 255 MCA furent livrés aux usines. Une baisse de 83 % des livraisons en quatre ans.

Possibilité forestière
En 2009, les producteurs ont commercialisé 30,7 % de la possibilité forestière du territoire du plan conjoint comparativement à 36,8 % en 2008 (**tableau 4**).

Distribution des volumes 2009 par MRC
Le **tableau 5** présente les quantités produites par territoire de MRC ou partie de MRC inclus dans le territoire du plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent pour les années 2006 à 2009.

Tableau 4 : Volumes transigés pâtes, panneaux et sciage

COMPILATION DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009 — **MÈTRE CUBE SOLIDE**

Groupes d'essences		Volumes transigés pâtes	Volumes transigés panneaux	Volumes transigés sciage	Bois de chauffage	Total pâtes panneaux et sciage	Calcul de possibilité forestière annuelle Horizon de 0 à 30 ans	0 % de la possibilité forestière	% comparatif 2008
Résineux	Sapin, épinettes, pin gris, mélèze	18 095	0	196 244	2 225	216 564	623 600	34,7 %	34,3 %
Autres résineux	Cèdre, pin blanc, pin rouge	0	1 621	6 070	2 225	9 916	68 500	14,5 %	17,9 %
Feuillus mous	Tremble, peupliers	39 531	856	73 948	8 240	122 575	489 200 (1)	25,1 %	41,9 %
Feuillus durs	Érables, bouleau, merisier	45 155	12 882	29 411	45 000	132 448	388 900 (2)	34,1 %	37,8 %
TOTAL		**102 781**	**15 359**	**305 673**	**57 690** (4)	**481 503**	**1 570 200 (3)**	**30,7 %**	**36,8 %**

NOTE: 1- Inclut Pet, Peb et Peg. 2- Ce volume tient compte de la disponibilité de l'érable pour le sciage, soit 50 %. 3- Inclut les volumes conjoncturels.
4- Données issues d'un sondage effectué en 2002 par l'Agence régionale de mise en valeur. Pour le présent tableau, le territoire exclut la MRC Kamouraska et inclut la partie ouest de la MRC Avignon.

Tableau 5 :

DISTRIBUTION DES VOLUMES 2009 PAR MRC

MRC	Pâtes, papiers, panneaux, déroulage et sciage								
	Total 2009 (MCS)	Écart en % 2009 vs 2008	Total 2008 (MCS)	Total 2007 (MCS)	Écart en % 2008 vs 2007	Total 2006 (MCS)	Écart en % 2007 vs 2006	Écart en % 2008 vs 2006	Écart en % 2009 vs 2006
HAUTE-GASPÉSIE	50	52 %	33	1 231	-97 %	2 696	-54 %	-99 %	-98 %
AVIGNON-OUEST	16 636	-31 %	23 995	38 721	-38 %	51 827	-25 %	-54 %	-68 %
MATAPÉDIA	75 649	-38 %	121 626	149 012	-18 %	204 902	-27 %	-41 %	-63 %
MATANE	19 426	-42 %	33 533	54 716	-39 %	112 671	-51 %	-70 %	-83 %
MITIS	87 630	-1 %	88 787	83 293	7 %	102 770	-19 %	-14 %	-15 %
RIMOUSKI-NEIGETTE	41 693	-34 %	62 929	88 809	-29 %	95 406	-7 %	-34 %	-56 %
BASQUES	21 793	-24 %	28 491	39 060	-27 %	63 388	-38 %	-55 %	-66 %
RIVIÈRE-DU-LOUP	27 540	-3 %	28 426	39 451	-28 %	59 119	-33 %	-52 %	-53 %
TÉMISCOUATA	133 396	9 %	122 630	175 631	-30 %	207 383	-15 %	-41 %	-36 %
PROVENANCE NON IDENTIFIÉE	0		10 143	4 301	136 %	6 848	-37 %	48 %	-100 %
BOIS DE CHAUFFAGE	57 690		57 690	57 690	0	57 690			
TOTAL	**481 503**	**-17 %**	**578 283**	**731 915**	**-21 %**	**964 700**	**-24 %**	**-40 %**	**-50 %**

Certification forestière

Le conseil d'administration du Syndicat des producteurs forestiers convenait au printemps 2009 de relancer les discussions en région sur la certification des boisés privés, et ce, afin de trouver les meilleures façons de certifier à moindre coût la forêt privée bas-laurentienne. Une invitation a ainsi été lancée à tous les agents livreurs du territoire du plan conjoint à se concerter sur une éventuelle certification regroupée. Même s'il ne semble pas y avoir à court terme d'intérêt régional à travailler en concertation, le Syndicat entreprenait à la fin de l'année des démarches visant à vérifier les coûts relatifs à une certification regroupée. Une fois les estimations de coûts obtenus de la part des registraires interpellés, nous partagerons les résultats avec l'ensemble des conseillers forestiers. La préoccupation du Syndicat est d'assurer aux propriétaires forestiers désirant produire du bois un accès aux marchés qui exigeront de plus en plus des bois certifiés. Ajoutons que d'ici la fin de l'année 2011, l'ensemble du territoire forestier public devrait être certifié.

Biomasse forestière

Plusieurs avenues de valorisation de la biomasse forestière destinée à des fins de production d'énergie sont en développement actuellement dans la région. Le Syndicat est résolu à jouer un rôle actif de premier plan quant à la réponse aux besoins en approvisionnement.

L'organisation a contribué en 2009 au démarrage d'un projet-pilote de récolte de biomasse forestière dans la MRC de Témiscouata. Ce projet vise à analyser certains aspects dont les quantités prélevables selon différents types de peuplement forestier et les coûts de production et de transport associés. Aussi, afin d'améliorer ses connaissances au niveau des approvisionnements disponibles, le Syndicat des producteurs forestiers, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et le CLD de Rimouski-Neigette ont fait réalisé une étude portant sur l'évaluation du potentiel de la biomasse forestière pouvant être générée suite à une première éclaircie commerciale des plantations résineuses du Bas-Saint-Laurent.

Tableau 6 : **PRÉVISION DES LIVRAISONS AUX USINES POUR 2010**

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	TOTAL
NORAMPAC INC. Division de Cascades Canada inc.	RONDINS *Tremble, peupliers* *Feuillus durs*	TMH			30 750	47 635	78 385
LES ENTREPRISES TEMBEC INC.	RONDINS *Tremble pur*	TMH			25 000		25 000
UNIBOARD CANADA INC.	RONDINS *Pins, mélèze* *Érables, bouleau*	TMH		1 894		24 027	25 921
F.F. SOUCY INC.	RONDINS *Sapin, épinettes*	MCA	12 000				12 000
FRASER PAPERS INC.	RONDINS *Sapin, épinette 4 pi* *Sapin, épinette 8 pi* *Sapin, épinette 4 pi* *Sapin, épinette 8 pi* *Sapin, épinette 8 pi (Amqui)* *Tremble pur 8 pi*	MCA MCA TMH TMH TMH TMH	1 500				1 500
TOTAL **TOTAL**		**MCA** **TMH**	**12 000** **1 500**	**0** **1 894**	**0** **55 750**	**0** **71 662**	**12 000** **130 806**

PERSPECTIVES 2010

Selon les spécialistes, l'instabilité des marchés va probablement continuer en 2010, et ce, dans l'ensemble des secteurs de la transformation des produits forestiers mais de façon moins sévère. Il est fort possible que l'industrie, avec la reprise économique qui commence à poindre, puisse être en demande de bois en provenance de la forêt privée. Pour les bois destinés aux usines de pâtes, papiers et panneaux, les quantités demandées sont supérieures aux livraisons 2009, particulièrement pour les feuillus. Le **tableau 6** présente les prévisions de vente.

Mise en valeur

Les **tableaux 7 et 8** font état des enveloppes budgétaires allouées aux conseillers forestiers accrédités pour la livraison du programme de mise en valeur sur le territoire des Agences.

Globalement, on constate que les producteurs forestiers actifs au Bas-Saint-Laurent auront bénéficié d'une aide financière et technique totalisant 14 913 715 $ en 2009 comparativement à 12 639 085 $ en 2008 (**tableau 7**). L'augmentation significative de 18% est principalement due à l'octroi d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 2 378 856 $ provenant des ententes Canada-Québec et du Programme d'investissements sylvicoles (PIS). Du côté du secteur Les Plateaux (**tableau 8**), les propriétaires forestiers ont bénéficié d'une somme totalisant 460 905 $, comparativement à 383 455 $ en 2008.

À la page suivante, le **tableau 9** présente les sommes affectées à la mise en valeur par unité d'aménagement au Bas-Saint-Laurent.

Tableau 7 : Budget original 2009-2010

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSEILLERS FORESTIERS	PROGRAMME DE MISE EN VALEUR			
	Aide regroupée	**Aide individuelle**	**TOTAL (1) 2009-2010**	**TOTAL 2008-2009**
G.F.A TACHÉ	547 345 $	813 697 $	1 361 042 $	1 122 451 $
C.A.F. TRANSCONTINENTALE	955 509 $	360 245 $	1 315 754 $	1 107 179 $
G.F. EST-DU-LAC-TÉMISCOUATA	1 114 824 $	114 184 $	1 229 008 $	1 087 241 $
S.E.R. DES BASQUES	628 143 $	413 045 $	1 041 188 $	913 948 $
S.E.R. DE LA NEIGETTE	896 334 $	287 497 $	1 183 831 $	1 027 179 $
S.E.R. DE LA MÉTIS	1 490 920 $	585 508 $	2 076 428 $	1 823 829 $
S.E.R. DES MONTS	1 080 567 $	190 792 $	1 271 359 $	1 081 973 $
S.E.R. DE LA VALLÉE	2 103 558 $	517 848 $	2 621 406 $	2 237 508 $
G.F. DU KAMOURASKA	757 875 $	115 962 $	873 837 $	757 796 $
SOLIFOR NICOLAS-RIOU	- $	25 000 $	25 000 $	- $
SOLIFOR LAC MÉTIS	- $	25 000 $	25 000 $	- $
C.F. CÔTE-DU-SUD	- $	839 863 $	839 863 $	690 568 $
COOP. FOR. HAUT PLAN VERT	- $	513 214 $	513 214 $	373 192 $
CONSULT. FORESTIERS ÉVOLU-BOIS	- $	179 951 $	179 951 $	137 142 $
CENTRE DE FORESTERIE DE L'EST DU QUÉBEC	- $	356 834 $	356 834 $	279 079 $
TOTAL	**9 575 075 $**	**5 338 640 $**	**14 913 715 $**	**12 639 085 $**

(1) Incluant les budgets supplémentaires en provenance du Programme d'investissements sylvicoles (PIS) et du Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) pour un montant total de 2 378 856 $.

Tableau 8

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES (SECTEUR LES PLATEAUX)

CONSEILLERS FORESTIERS	PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR	PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS	PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES	TOTAL 2009-2010	TOTAL 2008-2009
COOP. SERVICES FORESTIERS MAXIFOR	16 202 $	26 208 $	12 870 $	55 280 $	37 686 $
G.A.F. RISTIGOUCHE	171 316 $	127 316 $	106 993 $	405 625 $	345 769 $
TOTAL	**187 518 $**	**153 524 $**	**119 863 $**	**460 905 $**	**383 455 $**

Matapédia | St-Alexis-de-Matapédia | St-François-d'Assise | St-André-de-Restigouche | L'Ascension-de-Patapédia

Tableau 9 :

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR / BUDGET ORIGINAL 2009-2010 PAR UNITÉ D'AMÉNAGEMENT
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	SUP. SOUS AMÉNAGEMENT (ha)	PROJECTION (1)
TACHÉ		
Groupement forestier et agricole Taché	53 775	1 361 042 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	1 782	47 073 $
Total	55 557	1 408 115 $
TRANSCONTINENTALE		
Corporation agroforestière Transcontinentale	43 389	1 315 754 $
Consultants forestiers Évolu-Bois	6 620	179 951 $
Total	50 009	1 495 705 $
EST DU LAC TÉMISCOUATA		
Groupement forestier Est-du-Lac Témiscouata	32 037	1 229 008 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	406	15 175 $
Total	32 443	1 244 183 $
DES BASQUES		
S.E.R. des Basques	35 926	1 041 188 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	6140	193 738 $
Total	42 066	1 234 926 $
DE LA NEIGETTE		
S.E.R. de la Neigette	42 526	1 183 831 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	3 959	113 102 $
Total	46 485	1 296 933 $
DE LA MÉTIS		
S.E.R. de la Métis	51 640	2 076 428 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	3 533	144 126 $
Total	55 173	2 220 554 $
DES MONTS		
S.E.R. des Monts	24 401	1 271 359 $
Centre de foresterie de l'Est du Québec	4 049	205 042 $
Total	28 450	1 476 401 $
DE LA VALLÉE		
S.E.R. de la Vallée	72 800	2 621 406 $
Centre de foresterie de l'Est du Québec	4 504	151 792 $
Total	77 304	2 773 198 $
KAMOURASKA		
Groupement forestier de Kamouraska	32 125	873 837 $
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	31 296	839 863 $
Total	63 421	1 713 700 $
NICOLAS-RIOU		
Solifor Nicolas-Riou	12 386	25 000 $
Total	12 386	25 000 $
DE LA MÉTIS		
Solifor Lac Métis	31 224	25 000 $
Total	31 224	25 000 $
	494 518	**14 913 715 $**

(1) Les dépenses réelles au 31 mars 2010 pourront différer des projections présentées dans ce tableau.

LE CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER

Plus de 1 800 personnes ont bénéficié des services du Syndicat des producteurs forestiers qui est mandataire, rappelons-le, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans la gestion du statut de producteur forestier. Reconnaissance importante pour les propriétaires, elle permet d'avoir accès à l'aide financière du Programme de mise en valeur, aux remboursements de taxes foncières et au financement forestier (Financière agricole).

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Pour aller plus loin

Mis en oeuvre par le Syndicat, le Programme de transfert de connaissances de l'Agence régionale de mise en valeur permet aux propriétaires forestiers d'améliorer différents aspects de leur travail, qu'il s'agisse de la mise en valeur ou de la gestion de leurs boisés. Au cours de la dernière année, plusieurs propriétaires se sont prévalus de ce service. En ce qui concerne les activités de formation dispensées à l'hiver 2009 et celles entourant le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent, quelque 350 personnes furent rejointes.

Les formations dispensées à l'hiver touchaient l'entretien de la débroussailleuse et de la tronçonneuse, la comptabilité et la fiscalité forestière ainsi que l'évolution des peuplements forestiers. Ajoutons que la publication d'articles spécialisés par le biais du journal « Perspectives Forêts » a permis de rejoindre l'ensemble des propriétaires forestiers

du territoire de l'Agence. Dans l'édition de janvier 2009, un cahier spécial sur le développement durable était publié

dans lequel il était question de la protection des potentiels forestiers, de l'aménagement forestier multiressource et des produits forestiers non ligneux. Plus tard en mai, une chronique portant sur la sécurité du travail en forêt paraissait suivie d'une autre, dans l'édition de novembre 2009, traitant de l'importance des éclaircies dans les plantations.

LE MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT
La fierté d'en vivre

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées remettait le 17 septembre 2009 ses distinctions annuelles du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent. Le thème retenu pour cette édition, *La fierté d'en vivre*, voulait souligner la fierté qu'éprouvent les lauréats à mettre en valeur un patrimoine forestier et l'importance du revenu familial qu'ils en tirent. Ce sentiment était bien visible lors de la soirée de remise des prix. Certains d'entre eux ont évoqué la satisfaction qu'ils ressentaient à l'égard des travaux de mise en valeur qu'ils avaient réalisés. D'autres ont mentionné l'importance de leur apprentissage à l'égard des travaux en forêt et la fierté de les réaliser eux-mêmes avec l'appui de leur conseiller forestier.

Le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent permet par ailleurs de démontrer toute l'importance que revêt la forêt privée dans les collectivités forestières. Chaque année, la couverture médiatique témoigne de l'intérêt qu'y accorde la presse régionale. Ajoutons que le Syndicat des producteurs forestiers est impliqué de près dans cette activité de reconnaissance en participant à la sélection des lauréats et en organisant, pour le compte de l'Agence, le gala et les visites-terrain chez les lauréats des 1ers prix (plus de 120 ha | 120 ha et moins).

LES LAURÉATS DU MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT 2009	
CATÉGORIE "PROPRIÉTÉ DE 120 HECTARES ET MOINS"	
1er prix (prix Jean-Guy Gagnon)	**M. Gaston Beaulieu,** Saint-Eugène-de-Ladrière
2e prix	**M. Denis Levasseur,** Saint-Léandre
3e prix	**M. Raymond Guay,** Saint-Antonin
CATÉGORIE "PROPRIÉTÉ DE PLUS DE 120 HECTARES"	
1er prix (prix Jean-Guy Gagnon)	**M. Georges-Henri Jean,** Saint-Luc-de-Matane
2e prix	**M. Patrice Bouillon,** Saint-Marcellin
3e prix	**M. Jeannot Drapeau,** Saint-Jean-de-Dieu

Au cours de la dernière année, notre organisation syndicale était présente sur différentes tribunes pour défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires forestiers. Qu'il s'agisse en effet de mettre en valeur des boisés dans le respect du développement durable, de produire des bois de qualité pour l'industrie régionale, voilà autant d'actions menées par les producteurs que le Syndicat ne manque pas de rappeler aux différentes instances concernées. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions des producteurs, nous constatons que notre message porte des fruits grâce à l'action collective.

NOTRE PLACE DANS LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

L'année 2009 a donné naissance au projet de loi 57 devant permettre la création d'un nouveau régime forestier pour le Québec. Intitulé «Projet de loi sur l'aménagement du territoire forestier», il comporte plusieurs grandes orientations dont une axée sur une plus grande responsabilisation des régions à l'égard de la gestion des forêts. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune procédera à une application graduelle de certaines mesures au cours de la période 2010-2013. Plusieurs aspects de ce nouveau régime auront un impact sur les propriétaires de forêts privées.

La Fédération des producteurs de bois du Québec a réalisé un important travail de sensibilisation auprès de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau, afin de mieux placer la forêt privée et les propriétaires au cœur du nouveau régime. Ces démarches soutenues ont donné lieu à une plus grande précision du caractère prioritaire de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines. En effet, les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) seront remplacés par des garanties d'approvisionnement accordées en tenant compte des autres sources, dont la forêt privée. Au chapitre des autres gains importants, une consultation statutaire des syndicats et offices sera mise en place lors de l'attribution des garanties d'approvisionnement accordées aux usines.

Ces garanties d'approvisionnement seront par ailleurs révisées à la baisse pour dégager un volume de bois à vendre aux enchères par un **Bureau de mise en marché**. Ce dernier pourra aussi vendre des bois de la forêt privée selon certaines conditions. Lors des consultations publiques sur le projet de loi, la FPBQ a demandé le retrait de la forêt privée de cette nouvelle instance puisqu'une compétition déloyale pourrait s'installer entre le prix du bois de la forêt publique et celui des producteurs. En début d'année, les indications portaient à croire que cette demande ne serait pas retenue par la Ministre.

VERS UN SOMMET SUR LA FORÊT PRIVÉE

À la fin de l'année 2009, des travaux débutaient entre les partenaires de la forêt privée[1] en vue de tenir au printemps 2010 une rencontre visant à définir de nouvelles orientations pour le secteur forestier privé. À l'ordre du jour des discussions, mentionnons l'aide à la mise en valeur des forêts privée, la participation de l'industrie forestière au financement du programme, la programmation des travaux, le suivi et l'évaluation des résultats ainsi que la certification forestière. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a déjà annoncé la volonté du gouvernement de poursuivre ses investissements en forêt privée. Seule porte-parole de l'ensemble des quelque 130 000 propriétaires de boisés privés, la Fédération des producteurs de bois entend faire valoir l'importance de les soutenir davantage dans la mise en valeur de leurs boisés, par le biais par exemple de mesures fiscales appropriées, afin qu'ils contribuent davantage au développement de l'économie du Québec.

ET À LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Fédération des producteurs de bois a multiplié les rencontres pour indiquer aux parlementaires fédéraux que le régime fiscal actuel encourage peu les propriétaires à mettre en valeur leurs boisés. Le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts ont chacun recommandé en 2008 que le gouvernement du Canada encourage les propriétaires de boisés à pratiquer un aménagement forestier durable par le biais de l'impôt sur le revenu. Le Comité sénatorial a tenu de nouvelles audiences en 2009 et son rapport pourrait contenir de nouvelles recommandations sur ce thème.

[1]Fédération des producteurs de bois du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Regroupement des sociétés d'aménagement, Fédération québécoise des municipalités

LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

Depuis la mise en place de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent, en 2008, un représentant du Syndicat des producteurs forestiers siège à titre de commissaire. En 2009, la CRRNT du Bas-Saint-Laurent débutait un processus d'élaboration du **Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)**. Devant être complété en 2010, ce dernier comportera un chapitre sur la forêt privée considérant le rôle stratégique qu'elle joue dans le développement socioéconomique régional. L'objectif est d'harmoniser l'actuel Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) et le futur PRDIRT.

Une table de travail réunissant des représentants de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, de l'Agence régionale de mise en valeur et d'organisations de propriétaires forestiers a été mise en place afin de définir le contenu du chapitre portant sur la forêt privée. Les préoccupations du Syndicat sont de s'assurer qu'il n'y aura pas dédoublement dans les structures car la forêt privée a déjà les outils nécessaires pour assurer son développement durable. On souhaite la mise en place de mécanismes assurant une harmonisation entre la forêt privée et la forêt publique qui satisfasse toutes les parties, dont les propriétaires de lots boisés.

L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

À la table du conseil d'administration de l'Agence, le Syndicat des producteurs forestiers assume son rôle de représentation des intérêts des propriétaires. Au cours de la dernière année, il a appuyé les démarches visant à établir un nouveau modèle de calcul des taux offerts à la réalisation de travaux sylvicoles permettant entre autres de s'adapter aux conditions difficiles de mise en marché. À titre d'exemple, les taux 2009 ont tenu compte des prix du marché de l'année 2008. Cela s'est traduit pour plusieurs travaux par une bonification de l'aide financière aux producteurs.

Informer et communiquer

L'information
Depuis près de 25 ans déjà, le Syndicat publie un journal destiné aux propriétaires qu'il représente et l'objectif demeure toujours de répondre à leurs besoins en matière d'information. Outre les nouvelles relatives à la mise en marché et à la mise en valeur, les lecteurs semblent apprécier les publications spéciales réalisées en collaboration avec l'Agence régionale de mise en valeur, comme celle présentant à l'automne de chaque année les lauréats du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent.

En complément à ce journal, les propriétaires peuvent consulter le site Internet du Syndicat (www.spfbsl.com). La section « prix du bois » est sans conteste la plus appréciée par les visiteurs puisqu'ils peuvent ainsi mieux planifier leurs activités de mise en marché. De leur côté, les acheteurs de bois qui y sont inscrits apprécient cet outil leur permettant d'annoncer rapidement aux producteurs forestiers leurs besoins en fibre.

Aussi, depuis la dernière année, un bulletin d'information électronique spécifique à la mise en marché est acheminé aux techniciens forestiers du territoire. Appelé « Info-Express », il permet à ceux qui conseillent les propriétaires d'adapter leurs recommandations en fonction de la réalité du marché.

Échanger dans un contexte constructif
Dans le cadre de la planification stratégique du Syndicat, le conseil d'administration convenait en 2009 de mettre en place une « tribune des producteurs forestiers » afin de développer un contact privilégié avec la base. La tribune des producteurs offre une période d'échange à des propriétaires forestiers désireux de participer plus activement à la vie syndicale, et ce, en communiquant directement avec les membres du conseil d'administration des idées ou moyens qu'ils jugent constructifs pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent. Cette tribune fut utilisée à trois reprises au cours de la dernière année.

Écouter et partager avec les jeunes
Affiliés maintenant à l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, les jeunes de la relève forestière participent à la vie syndicale en ayant un poste d'observateur au conseil d'administration du Syndicat. Avec l'aide de la Fédération des producteurs de bois, ils souhaitent notamment que soient mises en place des mesures fiscales facilitant le transfert de lots boisés entre générations. Déjà, l'expérience de parrainage menée depuis près de deux ans permet de faire valoir la volonté des jeunes de vivre de la forêt et l'importance de les soutenir. La table est mise ainsi pour aller plus loin en 2010.

Faire parler de nous
Comme il le fait à chaque année, le Syndicat a rencontré la presse régionale à la veille de l'assemblée générale annuelle afin de faire état des défis et enjeux des propriétaires mais aussi du rôle déterminant qu'ils jouent dans l'économie régionale. En tant qu'interlocuteur des producteurs, le Syndicat est sollicité par la presse régionale sur divers sujets. Au cours de la dernière année, des entrevues ont été accordées sur le nouveau régime forestier, la crise forestière ou encore l'aide à la mise en valeur des forêts privées.

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

Bien que la réalisation du Projet de développement durable de la forêt privée soit ralentie par les effets de la crise forestière, ce dernier a tout de même connu des avancées en 2009, notamment par le biais du projet de parrainage qui constitue la 20e des actions sur les 23 qui y sont planifiées.

Quand les plus expérimentés aident les plus jeunes

Le Syndicat a poursuivi la réalisation de l'expérience-pilote de parrainage entre huit producteurs forestiers d'expérience qui partagent leur univers avec huit jeunes de la relève. Nous tenons à souligner l'implication remarquable des parrains engagés dans cette démarche et l'ouverture des jeunes désireux d'apprendre de ces producteurs forestiers expérimentés. En plus d'entretenir une relation de parrainage avec leur partenaire, les participants se sont rencontrés en groupe à trois reprises au cours de la dernière année, d'abord pour dresser un bilan de mi-étape, ensuite pour aller sur le terrain voir des cas concrets d'entreprises forestières : le 31 octobre à Saint-Marcellin chez **M. Patrice Bouillon**, lauréat du 2e prix du Mérite forestier 2009 (catégorie « plus de 120 ha ») et, par la suite, le 5 décembre à Saint-Bruno-de-Kamouraska chez **M. Jean Labrie**, parrain et lauréat du 3e prix du Mérite forestier 2005 (catégorie « plus de 120 ha »).

Cette première expérience de parrainage prendra fin en mars 2010 mais le Syndicat est déjà en mesure de constater des retombées positives à ce maillage entre générations dont l'éveil de l'intérêt entrepreneurial des jeunes et le développement d'une meilleure confiance en eux. C'est ainsi qu'à la fin de l'année, le Syndicat convenait de préparer une suite à ce projet afin d'offrir à d'autres jeunes la possibilité d'être appuyés par un producteur d'expérience.

Soulignons que ce projet de parrainage est rendu possible grâce à la contribution du ministère des **Ressources humaines et du Développement social Canada, par le biais de l'Initiative en matière de développement de compétences en milieu de travail**. **Figurent aussi parmi les partenaires du Syndicat, l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, la Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette, ainsi que les Centres locaux de développement de Rivière-du-Loup, La Mitis, La Matapédia, du Témiscouata et de Rimouski-Neigette.**

Chez Patrice Bouillon, la visite consistait à permettre aux parrainés de voir le parcours d'un jeune producteur qui a bâti son entreprise forestière. La visite dans la forêt de M. Jean Labrie, à Saint-Pascal, a quant à elle permis aux parrainés de se familiariser avec la mécanisation du travail en forêt.

LE TEMPS DES BILANS

Issu de la vision d'avenir de la forêt privée adoptée par les propriétaires en 2003, le Projet de développement durable est une initiative du Syndicat des producteurs forestiers et de la Fédération des organismes de gestion en commun, en partenariat avec l'Agence régionale de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent. Dévoilé en 2005, il comporte 23 propositions d'action à réaliser d'ici 2015, et ce, pour un développement planifié, efficace et durable de la forêt privée. En 2010, le Syndicat souhaite faire le point avec les partenaires sur ce qui a été réalisé depuis cinq ans et planifier les étapes à venir en fonction des nouvelles réalités du secteur forestier régional.

Message de la FPBQ

Message du président de la Fédération des producteurs de bois du Québec

L'année 2009 aura été une autre année difficile pour l'ensemble des producteurs forestiers. C'est à travers les annonces de fermetures temporaires et permanentes d'usines que les producteurs ont dû continuer à naviguer pour trouver un débouché pour leurs bois. Les syndicats et la Fédération ont déployé des efforts importants pour les accompagner sur cette mer houleuse tout en faisant face à des restrictions budgétaires importantes entraînant dans bien des cas une baisse des effectifs.

Dans ce contexte difficile qui s'éternise, on peut être porté à se laisser aller au découragement. Je peux cependant vous assurer que nous n'avons pas ménagé nos énergies pour continuer à défendre vos intérêts. Que ce soit dans le cadre des mesures d'aide pour vous soutenir à travers cette crise, de la révision du régime forestier ou des travaux en cours pour le renouvellement du partenariat de la forêt privée, la Fédération, en étroite collaboration avec les syndicats, s'assure de développer des positions et des revendications crédibles pour favoriser le développement de nos forêts. Même si le contexte ne se prête pas à des gains importants, les deux niveaux de gouvernement ont tout de même débloqué des sommes supplémentaires pour bonifier le budget du programme de mise en valeur de la forêt privée. Nous continuons les démarches pour obtenir d'autres mesures d'aide qui répondraient aux besoins des producteurs qui ne participent pas au programme de mise en valeur.

Dans le cadre de la révision du régime forestier, nous avons multiplié les représentations pour que le principe de la résidualité soit maintenu et renforcé pour assurer aux bois de la forêt privée un meilleur accès aux marchés. Le maintien de l'intégrité de nos plans conjoints a également été au cœur de nos actions. Pour moi, c'est l'outil le plus important! Il nous donne le pouvoir de traiter d'égal à égal avec les acheteurs et d'être en mesure d'obtenir des conditions nous permettant de demeurer en production.

Les travaux pour le renouvellement du partenariat de la forêt privée seront l'occasion, je l'espère, de donner un second souffle au développement de la forêt privée. Tout comme le Sommet de 1995 a permis d'intensifier l'aménagement de la forêt privée et d'augmenter la qualité et le rendement de milliers de boisés, l'exercice en cours doit déboucher sur des mesures supplémentaires pour mettre à profit le plein potentiel de nos forêts.

Avec un régime forestier et un partenariat renouvelé, il ne manquera plus qu'une reprise des marchés pour que les conditions soient réunies pour nous permettre de reprendre nos activités à un niveau plus normal. Souhaitons qu'elle survienne avant la fin de l'année 2010.

Pierre-Maurice Gagnon
Président de la Fédération
des producteurs de bois du Québec

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin
Rimouski, Québec G5L 7P5
Tél. : 418 723-2424 | Téléc. : 418 722-3552
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca
www.spfbsl.com

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent